L'ABEILLE.

[illegible]

LES ANNONCES [illegible]

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON. [illegible] WALKER [illegible]

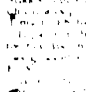

[illegible]

PAQUEBOT REGULIER. [illegible] SWAN [illegible]
PRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle Levée.

MAISONS A LOUER.

[illegible]

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE. Nlle Orléans, 17 mai 1841.

[illegible]

W. FROST & Co., 28, Vieille Levée.

A vendre par WM. FROST & Co, 28, Vieille Levée.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

CE marque d'une institution d'Assurances sur la vie, et [illegible] les primes extra- [illegible] que demandent les compagnies [illegible] Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus qui [illegible] à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter ces assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'une santé ordinaire, d'assurer à ceux qu'elle laisse [illegible] en cas de mort.

L'échelle des primes adoptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 28 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour toute somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une ou plusieurs années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.

CH. BRIGGS, secrétaire.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine peut égrainer 80 boisseaux par heure, chaque grain en sort dépouillé de pailles. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité, et d'instensiles aratoires, les dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Nlle. Levée.

20 mai — J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.

CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sort concassé, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord, où il fait une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au no. 3, Nlle. Levée.

J. MACVEIGH.

MOULIN A MAIS FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY.

CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés ainsi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nlle. Levée.

20 mai — J. MACVEIGH.

UN NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES A VENDRE AU RABAIS.

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ont un grand assortiment de nouveaux habits d'été confectionnés, importés directement de New York et faits exprès à la convenance du pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Leur stock se compose de tout ce qui peut convenir aux habitants de pays et aux étrangers, et leurs prix peuvent être réduits au gré des acheteurs.

23 juin

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 11 mai 1841.

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les terres de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no 28.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, sera retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.

THOS. W. CHINN,
14 mai — Président du Bureau des Travaux Publics.

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS CONFECTIONNES
Vente au Rabais.

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, ont en mains un bel assortiment d'habits confectionnés pour l'été qu'ils ont reçu directement de New York et qui ont été particulièrement faits pour le pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Le stock comprend tout ce qui est nécessaire aux besoins des habitants et des étrangers, et leurs prix sont réduits à la portée des acheteurs.

3 juil.

A VENDRE par les soussignés au débarquement du navire Talma:

2 demi pipes eau-de-vie de Cognac vieille et fine.
20 barils vin blanc, Graves 1836.
20 caisses do Barsac 1837.
25 do fruits à l'eau de vie.
100 paniers anisette.
12 caisses liqueurs superfines.
4 do curaçao.

20 juil — HERBAULT & FRERES, 78, rue Bienville.

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr Kohn, le jardin et les dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions, celle d'hiver commençant le 5 janvier et finissant le 25 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Extras.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune — $5 par mois
Pour le choix des langues mentionnées, — 9
Pensionnaires par an, — $200
Payables d'avance et par [illegible]

REFERENCES.
A la Nouvelle Orléans.

Messrs Félix Garcia,	Chs. Derbigny,
S. Hiriart,	Josh. Kohn,
Isaac T. Preston,	Warren Stone.

A la Paroisse Jefferson.

Messrs F. Dugue,	Minor Kenner,
Théophile Fortier.	

J. NICOL,
22 oct — S. A. BARRAUD.

RHUM—100 barils rum de Lafayette en magasin à vendre par — JOHN A. MERRIT,
21 août — 53 rue Camp.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky de qualité supérieure à vendre par — WILLIAM G. HEWES & Co,
24 août — Rue Natchez.

BEURRE de Goshen—30 frequins en débarquement du navire Huntsville, à vendre par — JAMES E. WOODRUFF,
60 rue du Camp.

DEZAUCHE, Dentiste,
POSE LES DENTS ET RATELIERS ARTIFICIELS
Traite les affections du système dentaire.
Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.

LAINE mexicaine—320 sacs d'excellente qualité, en débarquement du goëlette Caliant, à vendre par — R. D. BLOSSMAN,
30, rue Bienville

INDIENNES &c.—Indiennes merrimack, bleues et couleurs tendres, indiennes du pays à bas prix; denims, coutil uni et commun, à vendre par — E. D. HYDE & Co.
No. 12, rue de Chartres.

BECHLER & STERN,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas.
Ils reçoivent en magasinage toutes sortes de marchandises à des prix raisonnables. — 16 juin

BLANC DE BALEINE, huile, cuivre, zinc, 200 caisses blanc de baleine, New Belford, grosseurs assorties, 200 gallons huile de sperme, clarifiée de New Bedford, 200 caisses cuivre en feuille de 14 à 22, 200 feuilles cuivre pour [illegible] 15 barriques zinc pour couverture, 25 barils huile de baleine, 9 barriques creusets, à vendre par — WALTON & COCKANE,
20 juil — 28 et 20 Nouvelle Levée.

A VENDRE en débarquement du Navire Talma, de Bordeaux:

36 demi pipes eau-de-vie, 4me preuve, diverses marques.
25 barriques vin rouge Montferrand.
20 juil — VOR. ROUMAGE.

LE Soussigné a continuellement un assortiment de très beaux vins eaux de vie, en demi pipes, quarts de pipe et huitième, des marques renommées de Lecoq, J. J. Dupuy, & [illegible]
20 juil — VICTOR ROUMAGE.

A VENDRE par le Soussigné:
Un assortiment général de lignes françaises, en bouteilles, aussi de très-bonne qualité pour coudre les balles de coton, vins en caisses, anisette, vins rouges en barriques, &c. — VICTOR ROUMAGE. — 20 juil

A VENDRE dans les magasins des soussignés:
[illegible] vin rouge véritable cru garanti Grand-[illegible] (Médoc) année 183[illegible].
Un lot d'assortiment de vins vieux en barriques, demi-barriques et en caisses de divers crûs, pour famille.
Une quantité de dame-jeannes vides.
R. A. LEFEBVRE & Co
10 juil — No. 13, rue Toulouse.

ON a besoin d'un bon jardinier, à même de pouvoir diriger les travaux d'une petite ferme.
S'adresser à — R. A. LEFEBVRE & Co,
18 juil — 13, rue Toulouse.

A VENDRE au débarquement du navire Talma, en face de la rue des Ursulines (venant de Bordeaux):
12 quarts de pipes vieille eau-de-vie Cognac, fine Champagne (1828) — R. A. LEFEBVRE & Co.
18 juil — 13, rue Toulouse.

MEDICAMENTS frais—60 barils huile de Castor no. 1, 25 barils orge perlée, 800 onces sulphate de quinine, 450 liv. calomel, 5 caisses rhubarbe, 2 do gomme arabique. Aussi un très grand assortiment de médicaments et de produits chimiques à vendre par
4 août — JARVIS & ANDREWS, 20 Commerce.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge Haut Brion, Talence, St. Julien et St. Estèphe,
40 tierçons vin rouge de Talence,
30 do de blanc de Barsac,
35 do de Sauterne,
300 caisses vin St. Julien et St. Estèphe,
200 do de la Mission Chateau Margaux, et Lafitte
150 do de blanc Sauterne,
150 do de Muscat de Frontignan,
30 caisses fruits à l'eau de vie,
30 do de vin de Champagne,
30 do curaçao,
40 paniers anisette fine et surfine,
150 caisses liqueurs assorties,
4 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, 4 2me. preuve,
20 do de pipes do de 2me et 4ème. preuve,
20 do [illegible]
20 milliers cigares de la Havane.
AUGUSTE MOLIER,
25 août — rue St. Louis, 90

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations:
[illegible] vieux vin Chateau Margaux, Gruau Larose, Lafitte, en bouteilles, bouchées avec du verre (patent bottles),
[illegible] caisses St. Julien Médoc,
do vin Sauterne très vieux, 1819—22 et 24,
do crépe à l'huile,
[illegible] demi pipes et tierçons eau de vie Cognac 1e. preuve,
[illegible] barriques vin Montferrant.
C. DUFOUR,
14, Vieille Levée

WAGONS, CHARRETTES, DRAYS, ROUES, &c.—10 wagons à 2 et 4 chevaux avec ou sans ridelles—grandeurs, 10 trays [illegible] avec essieu en fer, 20 drays [illegible]. Tous ces articles sont [illegible] des meilleurs matériaux.
CH. BYRNE,
150, Tchoupitoulas

LES soussignés offrent à vendre au No. 44, rue Toulouse:
80 caisses sucre blanc de la Havane,
50 do do brun do do
60 barils sucre brun de la Louisiane,
80 paniers huile d'olive,
40 barriques vin de Sherry importé en 1840,
20 do vin de Catalogne,
40 sacs Cacao de Guayaquil,
50000 cigares de la Havane des meilleures marques,
14 caisses confitures de la Havane,
3 barils gelées do do
F. N. RICULFI & Co.
7 sep

SEUL dépot à la Nouvelle-Orléans du SIROP CONCENTRE DE SALSEPAREILLE, préparé par T. B. A. Marcel, Pharmacien à Bordeaux.
Les soussignés viennent de recevoir un nouvel envoi de ce précieux médicament [illegible]
[illegible] VALETON & Co.
26 août — Encoignure Royale et Douane

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par — B. VALLS,
10 sept — 56, Gravier.

PAR LE MARSHALL.

J. B. Lesparre vs. Chs. Didier, L. Rousselin née Guerin et G. A. Rousselin son époux.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 30 septembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur Chs. Didier, à un jugement rendu par la Cour de Cité dans l'affaire de Chs. Didier vs. Jean Coussan et saisi le même jour, il sera vendu à 10 heures du matin, sur la Place St. Antoine, derrière la cathédrale, deux vaches et un veau; le tout saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

16 sep — CHS. CLAIBORNE, marshal.

M. C. De Livaudais vs. Anais Lafon.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Thos J. Cooley, juge président Senr. de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 octobre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations de Mme. Anais Lafon, au bail d'une maison et de ses dépendances située rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville, lequel bail a été consenti par le Sr. N. D. LeBreton agissant au nom et comme agent de Mme. Marie Céleste De Livaudais le 31 du mois d'octobre de l'année 1841, conformément auquel acte le dit Sr. Le Breton dans ce dit capacité, déclare louer à bail pour deux années consécutives qui commenceront le 1er. de novembre 1841 et finiront le 1er. novembre 1843, lequel bail a été consenti et accepté pour la somme de $3600, savoir: $1700 pour la première année et $1900 pour la seconde année, payable par mois par billets fournis par la dite dame Anais Lafon; le tout conformément à un acte passé par devant P. F. Laborre, not. public le 31 octobre 840.

Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions, comptant.

28 sept — CHS. CLAIBORNE, marshal

Wm Johnson vs. Mr. et Mme. Minor.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 d'octobre 1841, à midi, à mon magasin de dépot, passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti,

Un sofa d'acajou, un bureau d'acajou, une table d'acajou et un miroir, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

21 sept — CHS CLAIBORNE, Marshal.

Capitaine H. Mount vs A. D. Gove et J. A. Merritt et le navire Bangor.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 d'octobre 1841, sur les lieux, no. 53 rue du Camp.

15 barils de whiskey, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre J. A. Merritt et le navire Bangor en garantie, dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

23 sept — C. CLAIBORNE, marshal

Wm. Johnson vs. A. Gaspard h. de c. l.
Le même vs. Le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 d'octobre 1841, à 10 heures, à m. sur la place St. Antoine, derrière la Cathédrale,

Un cheval et un char à transporter les meubles, saisis pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions : comptant.

28 sept — CHS. CLAIBORNE, Marshall.

Edward Jones vs. F. Lockwood.

EN vertu d'un ordre de fieri [illegible] adressé par l'honorable Thos J. Cooley juge [illegible] de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [illegible] publique le 15 octobre 1841, à midi [illegible] rue St. Louis entre les rues de Chartres [illegible]

Une négresse nommée SARAH, [illegible] 18 ans, saisie pour satisfaire le jugement rendu [illegible] affaire.

Conditions—Comptant.

13 sep — CHS. CLAIBORNE, Marshall.

A. Giles vs. Garcia h. de c. l. et H Ducatel tiers opposant vs. A. Giles.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. M. Guyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 d'octobre 1841, à midi, à mon magasin de dépot, passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti,

Un lot de meubles, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions, comptant.

23 sept — CHS. CLAIBORNE, marshal.

P. Maurin vs. le bateau à vapeur le Lexington, le capitaine et les propriétaires—N. Roy vs. les mêmes—J. Luther vs. les mêmes—James Dolan vs. les mêmes.

EN vertu de quatre ordres de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 14 d'octobre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Le bateau à vapeur le Lexington, ses agrès, apparaux et ameublements, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant.

8 sept — CHS. CLAIBORNE, marshal

V. Vidnier, contre Z. Celeron.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ths. J. Cooley, juge président Senr de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 octobre 1841, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale:

La moitié indivise d'un ilet, situé en cette Paroisse, à l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, dans l'endroit ordinairement connu comme habitation ou Briqueterie Gueno et actuellement du faubourg Gueno, lequel ilet est désigné (d'après un plan dressé par L. Surgi, le 22 août 1836) par le no. 16 et mesure 217 pieds 4 7/8 pouces face au chemin de Gentilly, 227 pieds de face à la rue Dupré et 95 1/2 pieds sur la borne de la propriété Kerakon, le dit ilet formant un triangle. Le tout mesure anglaise, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : comptant.

2 sept — CHS. CLAIBORNE, Marshall.

B. Loring contre James Potter—No. 523.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Thomas J. Cooley, juge président Senr de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 12 d'octobre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale;

L'Esclave Mary, agée d'environ 45 ans, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

7 sept — C. CLAIBORNE, marshal

N. Gurlie vs. A. Populus et A. Peyroux in solido—No. 817.

EN vertu d'un alias ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Thos. Cooley, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 12 d'Octobre 1841, à midi à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale,

Un lot de terre situé derrière cette ville, désigné au plan ci-après énoncé par le No. 120, suivant lequel plan, le dit lot de terre mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue d'Orléans, entre les rues Johnson et Galvez, six pieds, 10 pouces 11 lignes de face à la rue St. Pierre, 167 pieds 3 pouces de profondeur d'un côté sur la ligne qui le sépare du lot No. 119, ledit lot No. 120 borne de l'autre côté par la ligne de profondeur, égalée au plan qui le sépare du lot No. 121 et par la ligne de profondeur limitrophe de la propriété Pontalba, laquelle ligne de profondeur donne audit lot de terre No. 120 une forme irrégulière, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, déposé en l'étude de L. Feraud alors notaire, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

7 sept — C. CLAIBORNE, marshal

MADERE, sherry, Porto et claret, à vendre par
22 sept — B. VALLS, 56, Gravier

NOIX muscades à vendre par — B. VALLS,
22 sept — 56, Gravier

MANNE à vendre par — B. VALLS,
22 sept — 56, Gravier

HUILE de lin—Quelques milliers de gallons huile pure de Hollande à vendre par
18 sept — H. C. GILDEMEESTER, 45, Bienville.

SALSEPAREILLE—10 balles en magasin et à vendre par
18 sept — H. C. GILDEMEESTER, 45 Bienville.

COUVERTES françaises de trois points, en magasin et à vendre par — SCHMIDT & Co.
16 sept — 86 rue Bienville.

FARINE—300 barils nouveau froment, en débarquement et à vendre par — CHS. DOANE,
18 sept — 69, rue Poydras.

TOILE et Corde d'Emballage—200 pièces et rouleaux du Missouri, en magasin et à vendre par
18 sept — CHS. DOANE, 69, Poydras.

THEREBENTINE—25 barils esprit, en débarquement du navire Arkansas, de New-York, et à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

BOUTEILLES—10 paniers bouteilles à madère à vendre en débarquement du navire Queen Victoria de New-York, à vendre par — O. H. MIESEGAES,
16 sept — 24, Vieille Levée

MAQUEREAUX—61 barils maquereaux No. 3; 30 caisses harengs No. 1, en débarquement du navire Arkansas de New York, à vendre par — O. H. MIESEGAES,
16 sept — 24, Vieille Levée

DAMEJEANNES—3000 dames-jeannes de 1 et 2 gallons, en débarquement du navire Queen Victoria, de New-York et à vendre par — O. H. MIESEGAES,
16 sept — 24, Vieille Levée

SACS en pitre—50 balles en débarquement du navire Queen Victoria de New York, à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.

THE impérial et poudre à canon, en caisses de différentes grandeurs en débarquement du navire Queen Victoria de New York, à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.

TOILE d'emballage allemande—40 pouces de large, pesant 1 1-2 liv. la yarde à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.

SUCRE blanc de la Havane—200 caisses en magasin à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.

BLANC de plomb—600 barillets pure no. 1 et 2 en magasin à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.

POIVRE noir—50 sacs en débarquement du navire Arkansas de New York, à vendre par
16 sept — O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

SAINDOUX—300 barillets en magasin, à vendre par — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 sep — 40, Tchoupitoulas.

WHISKEY—30 barils Monongahela article supérieur et 100 barils rectifié de Cincinnati, à vendre par — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
13 sep — 40, Tchoupitoulas

HUILE de Castor—30 barils No. 1 pressé froid, à vendre par — CHAS. DOANE,
18 sep — 69, rue Poydras.

VIN de Madère, de Porto, et de Sherry en caisses et barriques, à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.

CAFE—200 sacs Rio, en magasin et à vendre par — CHS. DOANE,
18 sept — 69, rue Poydras.

SUCRE—193 boucauts 1re qualité, 7 de inférieur, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

MELASSE—9 barils en bon ordre en débarquement et à vendre par — P. A. GIRAUD,
14 sept — 12, rue Tchoupitoulas.

PORC pour plantations—140 barils de différentes qualités, à vendre à bas prix, par
14 sept — P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

CUIVRE—Dernièrement reçu par le navire Queen Victoria—6 caisses cuivre de chaudronnier 30x30 de 9, 10 à 11 liv. la feuille, et 5 caisses cuivre à doublage, à vendre par — LYALL & DAVIDSON,
14 sept — 106, Camp et 100, Rampart.

ARMES A FEU PATENTEES DE COLTS.
UNE facture de carabines et de pistolets de différents prix, déboursés aujourd'hui—Les soussignés sont agents des manufacturiers et s'estimeront très heureux de se charger d'ordres. — HYDE & GOODRICH,
3 sept — 15, rue de Chartres

PARAPLUIES, de soie, de 22, 24, 26 et 28 pouces, 5 mailles, à vendre par — BLANCHARD, EIMER & co.
25 août—10 — 26, Bienville.

CAFE, riz, indigo—450 sacs café Rio et Java, 40 surons indigo de Manille et de Caracas, 30 tierçons riz, 1300 barillets clous, 50 balles toile à draps 4/4, en magasin et à vendre par — WOOD & SIMMONS,
14 sept — 90, rue des Magasins

300 CAISSES sucre blanc de la Havane—[illegible] caisses do de la Havane première qualité—20000 cigares, regalias, impériales &c. de différentes marques—150 balles tabac en feuilles de l'île de Cuba—[illegible] barriques vin rouge de Catalogne—vin de Madère en barriques et 1/4 de pipes, vin de Porto en caisses et 1/4 de barriques, à vendre par — COCULLU, LAPEYRE & Co.
13 sep—15f. — 28, Vieille-Levée.

CAFE de la Havane, 1re qualité à vendre par — BLASCO & SIMIDEL,
16 sep — 20, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par — BLASCO & SIMIDEL,
14 sep — 20, rue de la Commune

BOEUF—400 barils mess et prime, à vendre par — JOHN H. SHAW,
14 sept — 24, Poydras

CORDE de Manille, à vendre par — GEO. GREEN & BRO. 86 Gravier

A VENDRE—Un café et un bon billard, situé rue St. Louis, entre Chartres et Levée. [illegible]

LETTRES de change [illegible] JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

RUM—200 barils rum de Lafayette, à vendre par — JOHN A. MERRITT, [illegible]

TOILE écrue—80 balles toile à drap 36 pouces, [illegible] Sherwood, à vendre par
24 sept — W. C. TOMPKINS & Co, 40 Gravier.

[illegible]

COMPAGNIE DU RAILROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Commençant vendredi 16 juillet 1841.

UN train de chars partira du dépôt pour "Ducros Landing," à l'entrée de la "Terre aux Boeufs" à une distance de 12 milles sur le bord du fleuve, aux heures ci-après indiquées:

JOURS OUVRABLES.

Départs.		Retours.	
6 1/2 heures	A. M.	8 heures	A. M.
4 "	P. M.	6 "	P. M.

DIMANCHES.

6 1/2 heures	A. M.	8 heures	A. M.
11 "	A. M.	1 "	P. M.
4 "	P. M.	6 "	P. M.

Par ordre de la Direction.

6 sept — J. WEATHERBURN SMITH.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangement pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M.	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive,	6	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3 1/2	"
"	4	"	"	5	"
"	6 1/2	"	"	7 1/2	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nlle.-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 5 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 6 heures, un char partira à 6 1/2 heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des E. Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE

Ces chars partiront de la rue Jackson à 5 heures A. M. à 7 1/2 heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON,
1er mars — Ingénieur en chef.

MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE AU COMPTANT.

LES soussignés ont en mains et viennent de recevoir par les navires Arkansas, Queen Victoria et B. Mezick, les marchandises suivantes qu'ils offrent à vendre pour du comptant:

240 balles coton de Lowell pour nègres 7/8.
85 do do do 4/4.
35 do do épais et grosse
100 do coton de la Virginie do
140 do de toile à drap à chemises rue 3/4 [illegible]

40 caisses coton blanc assorti, 3/4 et 10/4 de large—45 balles et caisses kerseys et linseys pour nègres—130 caisses indiennes [illegible] de Londres; [illegible] blanchi et jaune, dito imprimé [illegible] du Kentucky, cotonnade de Harrison, do anglaise, denims de Hamilton et du nord, guingham bonne et 4/4, gingas [illegible] et meubles, bow [illegible] vert et noir, [illegible], flannelle de canton blanche et brune, velour de coton noir, parapluies en soie, chemises et caleçons de mérinos gris et blanc, do en tricots de coton, levites écossais de Gordon, gants de laine, do en peaux de chien, bas et chaussettes de laine, do en coton, noirs et blancs, do en mérinos, mouchoirs foulard et Madras, do imitation foulard, cravates noires italiennes et noires, gants en couleur, en soie et en coton; chemise, bas de soie noirs, nappes en fil de lin, serviettes et damassé superfins 8/4, 9/4, 10/4 et 12/4, serviettes, bas, chaussons en coton et bordures de coton écrus, pour rideaux et habits, 81 patents blanc, noir et bleu de coton épingles américaines et anglaises, aiguilles à la reine Victoria, tapis français, corsets, lacets, galons de laine, cordonnet de coton, mousseline à carreaux et rayée, linon et jaconnat blancs, toile à chemises 8/4, 10/4 et 12/4, chemises de toile, diapré de Russie, toile à draps do, olle grise de Hollande, toile fine écrue, toile d'habitans, osnaburgs et burlaps, bretelles en gomme élastique, des tricotés pour enfants, toile d'Irlande et linon, bonnets de soie, métal et nacre, excellente soie noire à coudre, [illegible], étoffes rayées 3/4 et 4/4, batiste pince, bleue et noir, couvertes françaises, shalls tartanes 6/4 et 8/4, parapluies en coton, piqué de Marseille 10/4, 12/4 et 13/4, siamoises bleue, bombazine noire, mérinos de serge en soie noire, cautil en coton blanc et gris, agrafes, onate, dentelles en coton blanc, boutons en soie pour habits et levites, à la mode, draperie blanche et jaune, mousseline de laine, [illegible] coton, rouges et blancs, &c. &c., à vendre pour du COMPTANT.

15 sept — PEET & NORTH, 13, rue de Chartres

DERNIEREMENT reçu de Hambourg par l'Adam et le Moro Castle: Platillas, 6000 pièces de toute espèce, 2700 pièces creas de toute espèce, Quelques caisses batistes blanches et écrues, 6 caisses bas de coton.
22 juin — F. DE LIZARDI & Co, 40, rue Bienville

EN débarquement du navire Trocombo, 10 [illegible] sur bobines, de la marque renommée. [illegible] Paisley, à vendre par — KENNEDY, DUREL & Co.
3 juin — Toulouse, 37

PHARMACIE DE LAFAYETTE

CET établissement a constamment en mains un grand assortiment de médicaments [illegible] les meilleures qualités.
8 juil — L. ROSSI.

CUIVRE POUR CHAUDRONNIERS—[illegible] feuilles [illegible]
[illegible] feuilles 10 et 11 pouces, en débarquement du navire James H. Shepherd [illegible]
13 juil — WALTON & COCKAYNE, 20 Nouvelle Levée

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.

LOUIS MUH prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir en consignation, comme suit:
Couverts français dans des boites de une douzaine et 2 douzaines, des couverts et couteaux argent doré, timbales, dito et un joli choix de colliers et bracelets en jais, des croix et St. Esprits, Tours de cou, Pinques, &c. &c., qu'il vendra à bon marché pour du comptant au No. 61, rue de Chartres.
N. B. Quelques cueillères en argent doré pour donner à manger aux enfans. — 11 juin

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités, BRIQUES du lac, SABLE, CHAUX du Nord; PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par — CHAUCHON & LEROY,
1 jn — Chemin Carondelet, entre St Claude et Tremé

CHAUX
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet — CHS GUESNARD.
20 juin

TOILE et corde d'emballage—Toile d'Ecosse qualité supérieure de la épaisse du Kentucky, corde et ficelle Kentucky, à vendre à des conditions libérales, par — ANDREWS & BROTHERS,
16 août — 39, rue de la Commune

CIGARRES—10 barils cigares américains, communs, à vendre par — Wm GRANT,
9 août — 21, rue de la Douane

CHAMPAGNE mousseux de la marque Lambert & co, d'Avize (Marne)
Vin de Bordeaux en caisses.
Vin de Marseille, Burgam & Bethfort,
Liqueurs assorties,
Anisette à vendre par — BLANCHARD, EIMER & co.
23 août — 26 rue Bienville

FARINE—300 barils farine fraîche tous de la même marque, en bon ordre, à vendre par — CH. BYRNE,
1 sept — 150 rue Tchoupitoulas

WHISKEY—100 barils rectifié à vendre par — CH. BYRNE,
1 sept — 150, Tchoupitoulas

A VENDRE par les soussignés:
1 caisses liqueurs en flacons de porcelaine,
25 caisses eau de fleurs d'oranger,
15 caisses jus de groseilles framboise,
20 caisses confitures de la Havane,
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie,
31 août — VALETON & Co., encoignure Royale et Douane

BLANC de baleine, huile, cuivre &c.
250 caisses blanc de baleine, de New-Bedford,
1000 gallons huile d'hiver, purifiée,
10 caisses cuivre en feuilles,
200 feuilles cuivre à chaudronnier, assorties,
30 barils huile de tanneurs,
15 do huile de baleine,
24 do cidre de Nord, à vendre par — WALTON & COCKAYNE,
17 août — 28 et 29, Nouvelle Levée.

PROVISIONS de marine—200 barils goudron,
50 barils brai,
60 do résine,
60 balles étoupes,
En débarquement et à vendre par — PRIESTLY & BEIN,
11 août — 19, Nouvelle Levée

CHARETTES, roues, wagons &c. &c., actuellement en débarquement de la Barque Joséphine de Philadelphie, un grand assortiment de roues pour plantations pour bœufs et chevaux, wagons à 2 et 4 chevaux pour plantations avec et sans ridelles, drays, charettes des meilleurs matériaux et des meilleurs ouvriers, à vendre par — JAMES D. DENEGRE,
4 sept — 16, rue de la Douane.

BROUETTES—100 brouettes de Philadelphie convenables pour travailler sur la Levée, à vendre par — JAMES D. DENEGRE,
4 sept — 16, rue de la Douane

EAU DE VIE DE COGNAC—Excellente eau de vie de Cognac, 4e preuve et très vieille Eau de vie de Cognac, quart de pipes et barils, à vendre par — J. ALBERT,
8 sept — 26 rue St. Louis.

SULFATE DE QUININE—9 caisses sulfate de quinine en débarquement du navire Rubicon, à vendre par — J. ALBERT,
8 sept — 26, rue St. Louis.

LIQUEURS—4 1/2 pipes eau de vie de champagne, 2 pipes genièvre, 25 1/8 barriques vieux whiskey supérieur, 20 barils eau de vie de pêche, 12 barils whiskey de riz et 10 do Monongahela, 5 do genièvre américain et 5 do eau de vie américaine à vendre par
13 sept — ISAAC BRIDGE.

CHAPEAUX—40 caisses consistant en Russie, noirs et gris; idem soie, à la mode; en laine, noirs et blancs, à fonds ronds et carrés, à vendre par
13 sep — ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins.

HABILLEMENTS—25 caisses comprenant des gilets rayés en satinet, kersey, baize verte, etc. en cotonnade; pantalons en satinet, kersey et derry; chemises en coton; devants en toile; idem en calico, étoffes rayées, flanelle rouge et coton blanc, à vendre par — ISAAC BRIDGE & Co
13 sep — 134, rue des Magasins.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky en magasin, à vendre par — KOHN DARON & Co,
9 sep — 28 rue Bienville.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun 1ère. qualité en débarquement à vendre par — BLASCO & SIMIDEL,
9 sept — 20 rue de la Commune

MARCHANDISES NOUVELLES.

RECU par le Rubicon—Habits de drap, redingotte et paletots du dernier genre;
Draps cachemir noir, électoral et sedan;
Dito castor vert, bleu et bronze;
Dito bleu anglais, brun, cap de maure, manteaux-Amélie, vert de cour, et autres couleurs, de qualité supérieure,
Satin noir fort pour pantalons;
Ditto demi fort pour do;
Ditto zéphir superfin pour do;
Ditto fashion bleu, chenille, cotteline et cordeline, nouveau genre et en noir;
Chapeaux, dernier genre de Pinaud,
Gants, Jouvin, noir, blanc et clair;
Soie d'Italie à coudre, de première qualité, à vendre en gros et en détail. — E. CORDEVIOLLE & LACROIX,
16 sept — 119, rue Chartres

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, Maison Masson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans, et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grilles de Russie, ornements en albatre, tables rondes en marbre, et autres différents articles d'Italie, qu'il vend à des prix réduits. Le soussigné recevra pareillement toutes sortes d'ordres pour toutes marchandises importées de New York et d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ouvrages en albatre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv — J. FILIPPINI.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 1 [illegible]
LE soussigné [illegible]
[illegible]
21 déc — C. L. SEIXAS

PAR LE REGISTER

Succession de Jacques Guesnon.

VENTE par le Régister des Testaments—Samedi noire [illegible] Octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jacques Guesnon, le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre, numéro douze, situé au faubourg Marigny, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Mystère, sur une profondeur de cent trois pieds six pouces sur la ligne qui sépare le dit lot des lots numéros treize et quatorze, sur une profondeur, c'est selon pieds de l'autre côté, étant la ligne qui sépare le dit lot du numéro onze, et vingt-sept pieds dans le fond.

Conditions—Un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant un intérêt de cinq pour cent par an, du jour de l'adjudication, le dit billet assuré par hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant W. Y Lewis, not. pub. — 14 sep.

SUCCESSION de A. Loomis—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, le vingt octobre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de A. Loomis, décédé, la propriété foncière ci-après décrite:

Un Lot de Terre situé à Milneburg, près du lac Pontchartrain, en cette paroisse, désigné par le numéro quatre, de l'ilet numéro cent soixante et un, sur le plan original de la dite ville de Milneburg, déposé au bureau de Carlile Pollock, notaire, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Cotton et Bagatelle, ou Tiffin, et ayant en mesure française, soixante trois pieds cinq pouces de face à la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur face à la dernière, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, hangard, &c.

Conditions comptant.

A. D. DORRIOURT, Dep. Reg. des Testaments.

Acte de vente par devant F. Percy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 17 sept

SUCCESSION de Geneviève Ber f. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Lundi le onze Octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 février 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de la dite défunte Geneviève Ber f. c. l., l'esclave PERRY, nègre âgé d'environ vingt et un ans.

Conditions—Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à raison de dix pour cent par an, du jour du paiement de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Théodore Seghers, notaire public. — 9 sep

SUCCESSION FAURE.

Vente par le Régister des Testaments.

MARDI le vingt six octobre 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu le 23 mai 1841, par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Pierre Fauré, décédé, les biens fonds ci-après décrits, savoir:

1o. La moitié indivise de deux lots de terre situés en cette ville, au faubourg Franklin, désignés par les numéros dix neuf et vingt de l'ilet 16, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié le 14 mai 1831, déposé chez Carlile Pollock, n[illegible], mesurant, à eux deux, trente quatre pieds six pouces de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent vingt [illegible] de profondeur.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre, en cette paroisse, dans la partie du faubourg Washington connue sous le nom de Course ou faubourg Daunois [illegible] trouvant sur un plan [illegible] Joseph Pilié déposé chez C. Pollock, notaire, et est compris entre les rues Tricou, De Lery, Girod et Bienville, contenant seize lots de terre.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et [illegible] balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Théodore Seghers, not. pub. — 23 sept

SUCCESSION de Philip Philipps.—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi six Octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 2 août 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Philip Philipps les esclaves ci-après nommés, savoir:

GEORGE, nègre, agé d'environ vingt cinq ans,
RAINEY, négresse âgée de [illegible]
BEN, nègre âgé d'environ vingt neuf ans,
LOUIS, négrillon, âgé d'environ cinq ans.

Conditions de la vente—[illegible] et six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les dits esclaves, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments

N. B. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant William Christy, not. pub. — 8 sept

SUCCESSION de Julia Dauphin f. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi le vingt un octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Julia Dauphin, décédée, la propriété foncière ci-après décrite:

Un lot de terre situé dans la paroisse de Jefferson, [illegible] vingt quatre [illegible]

[illegible]

Conditions: [illegible]

AND. D. DORRIOURT, Député Régister des Testaments

N. B. Actes de vente, devant O. de Armas, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE MARY ANN DOBAHAY—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi quatorze octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Mary Ann Dobahay, décédée, les esclaves ci-après nommés, savoir:

HESTER, négresse âgée d'environ [illegible] ans et [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Wm Christy, not. pub.

Succession de Peter de Wen.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MERCREDI, le vingt sept octobre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Peter de Wen, [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant J. Cuvillier, not. pub. — 24 sept

Succession de feu Veuve Louis Meilleur.

VENTE par le Régister des Testaments—Lundi, le vingt cinq octobre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Veuve Louis Meilleur, les esclaves qui suivent, savoir:

Louison, négresse créole âgée d'environ quarante ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec ses trois enfans nommés Agénor, négrillon âgé d'environ six ans; Ca lis, mu[illegible] âgée d'environ cinq ans, et Paul, nègre âgé d'environ deux ans.

Victoire négresse créole âgée d'environ vingt deux ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Félix Percy, not. public. — 21 sept

Succession de Antoine Balon.

VENTE par le Régister des Testaments—Mardi le deux novembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 août 1841, et du 14 août 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Antoine Balon et de la faille [illegible] de Auguste Riéffel, l'esclave ci-après nommée, savoir:

RICHARD, âgé d'environ trente sept ans, laboureur et charretier et ayant une habitude à être absent plusieurs fois, la moitié duquel esclave appartient à Pierre Lemoine, qui consent à la vente.

Conditions de la vente—Un an de crédit en un billet endossé à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Theodore Seghers, not. pub. — 28 sept.

Succession de Mme veuve Andrews.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI le neuf octobre 1841, à 4 heures de l'après midi au bureau du Régister des Testaments, rue Ste. Anne, entre Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 septembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de veuve Andrews, un lot de marchandises sèches, linge fait &c.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

24 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de A. Auguste—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à se montrer, sous dix jours à dater de la présente publication, s'il y a lieu, pour lesquelles le compte présenté par Jean Louis Hautin et François Pouget, curateurs de la succession de Adolphe Auguste, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

28 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Debuche a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Doctor Gustave Lalon, décédé intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

21 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Stephen Goddard Jr., décédé intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

24 sep — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que George [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible] décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.

UN grand assortiment de graines potagères fraîches, reçues par le Rubicon arrivant de Bordeaux, à vendre par — [illegible]
16 sep — Encoignure Royale et Ste. Anne.

HUILE de Graine de Lin—1000 gallons dernièrement reçue par le navire Auburn, à vendre par — JARVIS & ANDREWS,
30 sept — 20, Commune.

MAIS—500 boisseaux en bon ordre, à vendre par — ADAMS, HARTWELL & Co,
30 sept — 36, Poydras.

MAIS avoine—3000 boisseaux, en débarquement à vendre par — ADAMS, HARTWELL & Co,
25 sept — 36, Poydras

CHAUSSURES—75 caisses chaussures en débarquement du navire Auburn, à vendre par — FROST & Co.
25 sept — 28, Vieille Levée

HUILE—600 gallons huile de baleine d'hiver en débarquement du navire London, à vendre par — WILLIAM FROST & Co.
25 sept — 28, Vieille Levée

29 CAISSES Chapeaux de toute mode pour hommes et pour enfants, en débarquement du navire Florida, à vendre par — FROST & Co,
22 sept — 2, rue de la Douane

MAQUEREAUX, Morue et Harenge.—40 barils maquereaux nouveaux No. 2; [illegible] caisses harengs No. 1; 10 do morue, à l'ambouteur du [illegible] de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement du navire London, à vendre par — CANTIN, DARAN & Co,
27 sept — [illegible] rue St. Louis.

25 BARILS esprit de thérébentine; 5 barils résine; 50 do raffiné, en débarquement du navire Oconto de New York, à vendre par — O. H. MIESEGAES,
22 sept — 24, Vieille Levée.

ETOUPE—300 balles en magasin et à vendre par — O. H. MIESEGAES,
21 sept — 24, Vieille Levée.

THE impérial et poudre à canon en caisses de dimensions assorties, à vendre par — O. H. MIESEGAES,
24, Vieille Levée

FICELLE d'emballage de Russie—100 rouleaux, à vendre par — O. H. MIESEGAES,
21 sept — 24, Vieille Levée.

AMANDES douces écossées—20 balles, en magasin et à vendre par — O. H. MIESEGAES,
21 sept — 24, Vieille Levée.

SUCRE blanc de la Havane—200 caisses, à vendre par — O. H. MIESEGAES,
21 sept — 24, Vieille Levée.

CIGARRES—Quelques mille cigares de la Havane, Regalias et Conchas, véritables [illegible] — J. ROBERT & Co,
28 sept — 3, rue des Magasins.

AMANDES, CAFE—200 caisses Amandes; 30 barils de [illegible]; 200 sacs café de la Havane; 70 balles Salsepareille, à vendre par — J. ROBERT & Co,
22 sept — 3, rue des Magasins.

TRAITES sur la Havane, à 30 jours au gré des acquéreurs, à vendre par — J. ROBERT & Co,
22 sept — 3, rue des Magasins.

HUILE de baleine—170 gallons épurée de printemps d'hiver à vendre par — WM. HENRY FULLER,
22 sept — 44, rue Poydras

CHANDELLES de suif—[illegible] caisses grosseurs assorties à vendre à bas prix pour clore une facture par — WM. HENRY FULLER,
20 sept — 44, rue Poydras

BOTTES, Souliers et Brodequins—179 caisses en débarquement des navires Mississippi et Américain, comprenant un assortiment général, à vendre à bas prix pour du comptant ou pour des bons papiers de la ville, par — A. F. DUNBAR & co,
30 août — 10 rue de la Douane.

PEINTURES—1000 tonneaux peinture extra anglaise superfine en boites de 10, 14 et 28 liv., 200 barils de plomb, en barillets de 25, 50 et 112 liv. 200 do. peinture verte en barillets de 14 liv., en magasin et à vendre par — ALEX. GOW,
29, Bienville.

JAMBONS—[illegible] pour famille à vendre par — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 sept — 40 Tchoupitoulas

JAMBONS [illegible] conservés [illegible] à vendre par — CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 sept — 40 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils farine superfine, en débarquement du [illegible], à vendre par — J. VOIZIN & Co,
17, Commune.

SAINDOUX—40 barillets en feuille 1 qualité à vendre par — CH. BYRNE,
150, Tchoupitoulas

FARINE—[illegible] barils à vendre par — CH. BYRNE,
150, Tchoupitoulas

RUM—100 barils Lafayette en magasin à vendre par — JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

CLOUS de Boston—400 barillets excellente qualité en magasin, à vendre par — JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

CHANGE sur la Havane à 60 jours de vue à vendre par — PRATS & HERNANDEZ,
27, rue Toulouse.

PORC—[illegible] barils mess et prime, à vendre par — JOHN H. SHAW & Co
24 rue Poydras.

TOILE et corde d'emballage du Missouri à vendre par — JOHN H. SHAW & Co.
24, rue Poydras.

GRAINE [illegible] à vendre par — JOHN H. SHAW & Co,
24, rue Poydras

JAMBONS—[illegible] 1500 jambons, 60 barils [illegible] à vendre par — JOHN H. SHAW & Co
24, rue Poydras

BEURRE—[illegible] à vendre par — JOHN H. SHAW & Co.
24, Poydras

CHANDELLES—[illegible] à vendre par — WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier

SAVON—[illegible] en magasin et à vendre par — WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier

CAFE—[illegible] en magasin et à vendre par — CHS. DOANE,
69 rue Poydras

CORDE—[illegible] en magasin, à vendre par — KOHN DARON & co.
28 rue Bienville.

FICELLE—[illegible] de Russie en magasin, à vendre par — KOHN DARON & Co,
28 rue Bienville.

FARINE—[illegible] à vendre par — C. DOANE, 69, Poydras.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, en débarquement de la goélette [illegible], à vendre par — J. M. CABALLERO,
34, Vieille Levée

LETTRES de change sur New-York, à vendre par — ANDREWS & BROTHERS,
70, rue du Camp

TOILE à chemises [illegible] 150 pièces toile de Kentucky [illegible], à vendre par — ANDREWS & BROTHERS,
70, Camp

PLOMB—[illegible] barillets [illegible] à vendre par — CHS. DOANE, 69, Gravier

TOILE d'emballage, à vendre par — WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier

COTONNADE—[illegible] pour du comptant — PEET & NORTH,
13, rue de Chartres.

[illegible] à vendre par — J. D. DENEGRE.

CIGARES—70,000 cigares de la Havane en débarquement [illegible] à vendre par — J. M. CABALLERO,
34 Vieille Levée

BEURRE [illegible] à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.

PLOMB [illegible] à vendre par — CHS DOANE, 69, Poydras

BRODEQUINS—[illegible] en magasin et à vendre par — A. F. DUNBAR & Co
10, rue Dumaine

TOILE d'emballage [illegible] à vendre par — WILLIAM PREHN,
60, rue de la Douane

BLANC de plomb—[illegible] barillets par Nos. 1 et 2, garanti [illegible] à vendre par — JARVIS & ANDREWS,
20, rue de la Commune

COUVERTES, Flanelles, Chemises de laine rouges, chemises et caleçons de mérinos et de tricot, gants et bas de laine [illegible] à vendre par — A. L. LABATT,
No. 6, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—[illegible] milliers, en débarquement [illegible], à vendre par — J. M. CABALLERO,
34, Vieille Levée.

CHANGE—Lettres de change sur la Havane, à vendre par — PRATS & HERNANDEZ,
27, rue Toulouse.

BOUCHONS FINS ESPAGNOLS—[illegible] en magasin à vendre par — BENJ. DOUGLASS,
19, rue Poydras.

SAINDOUX—100 barillets de première qualité en magasin, à vendre par — BENJ. DOUGLASS,
19, rue Poydras.

PORC—100 barils mess et M. O. à l'inspection à vendre par — BENJ. DOUGLASS,
19, rue Poydras.

SEL—300 sacs sel [illegible] en magasin à vendre par — BENJ. DOUGLASS,
19, rue Poydras.

SUCRE de la Havane blanc et brun en débarquement de la [illegible], à vendre par — J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.

SUCRE de la Louisiane en barils, à vendre par — J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.

CIGARES de la Havane des différentes marques et qualités, à vendre par — J. N. RICULFI & Co.
44, rue Toulouse.

CONFITURES de la Havane—Un assortiment des confitures et gelées, à vendre par — J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.

CACAO Guayaquil frais, à vendre par — J. N. RICULFI & Co, 44, Toulouse.

VERRE à vitre—[illegible] caisses verre à vitre de toutes grandeurs, à vendre à prix réduits et en quantité à la convenance des acheteurs par
21 sept — J. ALBERT, 26 St. Louis.

CIGARES de la Havane—[illegible] à chiquer—116,000 cigares de la Havane Cazadores Regalias et autres, 50 caisses et 45 demi-caisses tabac à chiquer de Richmond, à vendre par
21 sept — J. ALBERT, 26 St. Louis.

SAINDOUX—10 0 barillets de Cincinnati en magasin, à vendre par — JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

CORDE d'emballage du Kentucky, à vendre par — FRANKLIN & HENDERSON,

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par — F. DE LIZARDI & Co.

SUCRE—190 boucauts, à vendre par — P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas

A VENDRE par le soussigné:
[illegible] différentes marques,
[illegible] vin rouge de Bordeaux,
300 paniers do do,
25 caisses vin de Madère "Old London Market,"
100 caisses sucre blanc de la Havane,
60 barils whiskey rectifié,
50 pipes eau de vie de Cognac,
50 caisses ferblanterie marque Pontypool,
60 paniers huile douce, grandes bouteilles,
[illegible] caisses prunes de Bordeaux, en pots de verre,
130 barils porc prime.
24 août — A. DURAND, 40 Bienville.

A VENDRE par les soussignés les articles suivants arrivés par le navire Rubicon:
10 caisses Maraschino,
20 caisses Rosolio de Cedrato,
10 caisses poires à l'eau de vie,
Sardines à l'huile en grandes et demi-boites,
Cèpes à l'huile,
Truffes du Périgord.
16 sep — VALETON & Co. Encoignure Royale et Douane.

A VENDRE par les soussignés—100 balles chaussettes, [illegible] balles à drap, [illegible]
21 sept — BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville

VIN, HUILE, [illegible]
[illegible]
A vendre par — A. [illegible] — 17 juin

TOILE et corde d'emballage—Toile du Kentucky, &c. [illegible] à vendre par — ANDREWS & BROTHER,
18 sept — 70, rue du Camp

GRAINES fraîches de jardins et de fleurs de la récolte de 1840.

Le soussigné a reçu par la barque B. Mezick de Philadelphie un grand assortiment de graines fraîches [illegible] printemps et d'automne, venant directement d'un des meilleurs grainetiers de l'Union. Les graines de la même maison ont pleinement réussi l'année dernière toutes les personnes qui ont fait usage.

Les jardiniers, planteurs et autres peuvent maintenant faire leurs approvisionnements et les graines qu'ils leur seront offertes ont toutes été envoyées par M. Comey, jardinier français et elles seront garanties productives.

WM. DINN, 31, Commune,
18 sep — encoignure Tchoupitoulas.

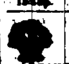

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.
Récolte de 1841.

DERNIEREMENT reçu du Nord et de la Louisiane, une grande assortiment de graines de navet, de choux d'hiver et d'automne, carottes, betteraves, oignons, radis, laitues, &c.

La supériorité bien reconnue de ces graines rend inutile toute espèce d'éloge.

Ces graines sont garanties et seront vendues à des prix modérés.

No. 2, rue du Canal, une porte après la rue des Magasins. — 12 août

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 64, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugenie et l'Hindu, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner et de nouvelle demeure la même patronage dont il l'ont honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa terre, situés rue des Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs. — juil—6

LETTRES DE CHANGE.

LETTRES de Change sur New York, à vendre par — STETSON & AVERY,
10 sept — 40, rue Gravier.

CHANGE sur New York à vendre par — CHARLES CLEOG,
6 sept — 11, rue St Charles.

TRAITES sur New York, à vendre par
11 sept — WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez

CHANGE SUR PHILADELPHIE—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par — J. ALBERT,
8 sept — 26, rue St. Louis.

TRAITES sur la Havane, à vendre par — E. GRONING & Co
6 sept

TRAITES sur Boston, à vendre par — HERBAULT & FRERES,
7 sep — 78, rue Bienville,

TRAITES sur la Havane, à vendre par — CANTIN, DARAN & Co,
7 sept — 116, St, rue St. Louis

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue, à vendre par — MEALS, BEYLLE & Co,
6 sept — 90, Commune

TRAITES sur la Havane à 60 jours de vue à vendre par — PRATTS & HERNANDEZ,
3 sept — 27 rue Toulouse

TRAITES sur Londres, à vendre par — BOUTIN, GALLY & Co.
3 sept

CHANGE sur Boston, à vendre par
7 sout — JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

ESPECES.

ESPECES à vendre par — BOGART & HAWTHORN,
11 sept — 63, Gravier

ESPECES à vendre par — J. ROBERT & Co,
6 sept — 3, rue des Magasins

ESPECES à vendre par — J. M. CABALLERO,
20 août — 34, Vieille-Levée

ESPECES. A vendre par — J. M. CABALLERO 34 Vieille Levée.
31 août

PIASTRES mexicaines, à vendre par — J. M. CABALLERO, 34 Vieille-Levée.
1 août

ESPECES à vendre par — J. ALBERT,
21 jul — 26 rue St. Louis.

ESPECES—3000 piastres en espèces à vendre par — DINN & DUNN,
19 juillet — 54, Nouvelle Levée

ESPECES à vendre par — CLASON & VLES,
30 août — 47, rue de Chartres

MARCHANDISES ECRUES—40 balles toile à drap écrue, 4/4, 10 do. Drill écru 4/4, en magasin et à vendre par — WM. C. TOMPKINS & Co
20 sep — 40, rue Gravier

POIVRE noir—[illegible] sacs Poivre, en débarquement [illegible] à vendre par — GEO. GREEN & BRO.
22 sep — 86, rue Gravier.

CAFE de Rio—[illegible] sacs nouvellement débarqués, à vendre par — GEO. GREEN & BRO.
22 sept — 86, rue Gravier.

VIN de Marseille—[illegible] barriques, à vendre par — GEO. GREEN & BRO.
22 sep — 86, rue Gravier.

TOILE et Corde d'emballage de l'Inde des meilleures qualités, à vendre par — GEO. GREEN & BRO.
22 sep — 86, rue Gravier

COUVERTURES grises à vendre par — GEO. GREEN & BRO.
11 sept — 86 Gravier

BLANC de baleine—150 boites de marque de New Bedford, reçues par le London à vendre par — WM. C. TOMPKINS & Co.
40, Gravier

AMANDES amères et douces à vendre en sacs de 25 liv. par — B. VALLS,
56, Gravier

FARINE superfine fraîche à vendre par — WM. FROST & Co.
15 sept — 28, Vieille Levée

HUILE—1500 gallons huile épurée blanche, huile de baleine en barriques et barils à vendre par — WM. FROST & Co.
11 sept — 28, Vieille Levée

BLANC de baleine—300 caisses blanc de baleine à vendre par — WM. FROST & Co.
15 sept — 28, Vieille Levée

SAVON—300 caisses savon de Boston, No. 1 à vendre par — WM FROST & Co.
15 sept — 28, Vieille Levée

SAVON—300 caisses savon de [illegible], à vendre par — WM. FROST & Co.
28, Vieille Levée

SAINDOUX—1000 barillets à vendre par — JOSEPH LANDIS & Co,
16 sep — 14, rue Poydras.

BRIQUES à feu anglaises—4000 des meilleures qualités, à vendre à bas prix par
11 sept — ALEX. GOW, 29 rue Bienville.

ETOFFES de laine—Quelques balles pour nègres, dernièrement reçues à vendre par
11 sept — ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

MORUE FRAICHE—Quelques caisses dernièrement reçues, à vendre par
11 sept — ALEX GOW, 29, rue Bienville.

TOILE et Corde d'Emballage—70 pièces et rouleaux, à vendre par — ALEX. GOW,
11 sept — 29, rue Bienville.

MADERE—5 barriques très supérieur, dernièrement reçues à vendre à bas prix par — JARVIS & ANDREWS,
11 sept — 20, rue de la Commune

SUCRE en pains de la raffinerie de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par — F. A. NORCROSS & Co.
11 sept — 40, rue Gravier

SAINDOUX—1000 barillets de la première qualité, reçus de Cincinnati, à vendre par — J. LANDIS & Co.
11 sept

LAINE mexicaine—270 balles d'excellente qualité, en magasin à vendre par — R. D BLOSSMANN,
30, rue Bienville

CAFE de Rio à vendre par — GEO. GREEN & BROTH,
11 sept — 86, Gravier.

COUVERTURES—15 balles couvertures grises françaises à vendre par — GEO. GREEN & BROT,
11 sept — 86, Gravier.

CAFE de Rio de qualité supérieure, actuellement en débarquement à vendre par — GEO GREEN & BROTH.
11 sept — 86 rue Gravier

TOILE et Corde d'emballage—400 pièces toile, de 42 pouces, 600 rouleaux cordes du Kentucky et du Missouri, à vendre par — BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.
11 sept

CORDES et Toile d'Emballage—Toile du Kentucky, des Indes et d'Allemagne; et Cordes du Nord, à vendre par — STETSON & AVERY,
10 sept — 40, Gravier.

BOUCHONS—150,000 bouchons en sacs de 500 à vendre par — AUG. MOLIER,
10 sept — rue St. Louis No. 90

FARINE—150 barils superfine dernièrement reçue en magasin, à vendre par — JOHN A. MERRITT,
7 sept — 53, rue du Camp.

CAFE—[illegible] sacs qualité très supérieure à vendre par — WM. G. HEWES,
7 sept — rue Natchez.

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces et rouleaux du Missouri, en magasin et à vendre par
6 sep — CHS. DOANE, 69, Poydras.

MARCHANDISES DIVERSES telles que: 50 balles toile à drap 4/4, 300 caisses blanc de baleine, 300 pièces toile de Russie, cantal de coton anglais et américain, 100 caisses tabac manufacturé, 100 caisses fruits à l'eau de vie, 100 do amidon, 100 do hachés de Hunt, 300 barils eau de vie et genièvre du pays, 30 paquets genièvre de Hollande, 30 surons et 10 caisses indigo de Caracas et Manille, 2 barriques madère, 300,000 cigarres américains, 75 barils whiskey, Monongahela et eau de vie de pêche, 50 demi pipes eau de vie de Cognac supérieur, en preuve, 200 sacs de gris en acier, 1500 gallons huile de baleine raffinée, 50 paniers vin de champagne, 50 caisses vin de Madère et Sherry, 300 de thé impérial et Young Hyson, à vendre par — WOOD & SIMMONS,
11 sept — 90, Magasins.

THE, huile douce, champagne &c.—50 demi caisses thé impérial et poudre à canon, 50 paniers vin de champagne marque "à la clef", 50 paniers huile douce en débarquement du navire Eliza Thornton, à vendre par — WOOD & SIMMONS,
10 sept — 90, rue des Magasins

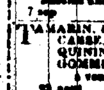

ON trouvera toujours à la pharmacie du soussigné et à des prix modérés, les instruments de chirurgie suivants, &c. &c.
Boites complètes à amputation, anglaises,
[illegible]
Boites complètes à trépaner, anglaises,
Scarificateurs perfectionnés,
Lancettes première qualité,
[illegible]
Trousses complètes françaises,
Boites de dissection,
Speculums à deux et quatre valves,
Stethoscopes assortis,
Clysopompes,
Seringues à sel-même,
Do demi pour enfant,
Do de propreté pour femme,
Clysoirs élastiques en soie et en coton,
Seringues très grandes pour cheval,
Bandages patentés de Hull, doubles et simples,
Do do pour femme,
Do français doubles et simples,
Do anglais do do,
Suspensoires en tricot de soie et fil,
Bassins unis et à tuyau pour malade &c. &c.
7 sep — A. A. PEYCHAUD, 120, Royale.

TAMARIN, 50 barils.
CASSE, 6 barils.
QUININE, 200 onces.
GOMME ARABIQUE, 1,000 livres, à vendre par — J. METGE,
20 août — 190, rue Royale.

MARCHANDISES DE LAINE à vendre à bas prix pour du comptant.—Couvertes blanches, boirons et bleues, bas pour hommes et femmes, blancs et gris, calegons et chemises flanelles, habillements [illegible] par — CLASON & VLES,
16 sept — 47, Chartres.

AVIS aux habitants sucriers.—Le soussigné attend de jour en jour de Liverpool deux chaudières [illegible] [illegible]
CHARLES CLEOG,
11, rue St. Charles.

COTON DE LOWELL—[illegible] à vendre par — WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier.

CHAUSSURES [illegible] à vendre par — WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier.

MARCHANDISES pour plantations—Un assortiment général [illegible] à vendre par — FROST & Co. 2, Douane.

MARCHANDISES [illegible]
FROST & Co. 2, Douane.

COTON [illegible]
20 sept — WILLIAM PREHN, 60, rue de la Douane

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut: Attendu que la Banque et Compagnie du Canal de la Nelle.-Orléans, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le 27ème jour d'août de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, ou le décret, ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 18e jour d'août de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 13e jour de mai de l'année 1839, dans l'affaire de la Banque et Compagnie du Canal de la Nouvelle-Orléans, vs. Thos. Sloo & al—No. 194 du Docket de cette Cour, à laquelle vente la Banque et Compagnie du Canal de la Nlle.-Orléans, par son président G. B. Ogden s'est rendue acquéreur pour le prix de $7,204, deux mille deux cents piastres payable comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire

Trois lots de terre contigus situés dans la rue St. J[illegible] dans le faubourg St. Marie [illegible], mesurant au pied anglais chacun [illegible] pieds de face à la dite rue St. Joseph entre deux lignes parallèles d'une certaine profondeur [illegible] et désignés par les Nos [illegible] sur un plan dressé par John [illegible] arpenteur, en date du 19 mai 1836 et déposé en l'étude de [illegible] Mossy, notaire pour recours, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge, et le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle Orléans, ce 31 août 1841.

(L. S.) — H. GARDERE, greffier
31 août—5

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans. L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut:
Attendu que la Banque et Compagnie du Canal de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 27 jour d'août de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nlle.-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le [illegible] jour d'août de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le [illegible] jour de [illegible] 1840, dans l'affaire de Thomas Powell vs. John Kellar—No. 3170 du docket de cette Cour, à laquelle vente la Banque et Compagnie du Canal de la Nouvelle-Orléans, par son président G. B. Ogden s'est rendue acquéreur pour le prix de [illegible] payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Deux lots de terre [illegible] faubourg Ste. Marie, [illegible] pieds de face à la rue Tchoupitoulas [illegible]

[illegible]

(L. S.) — [illegible] ce [illegible] jour de mois [illegible] l'honorable Charles Watts, juge [illegible]

1er sep—1, 8, 15, 22, 29 — H. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:
Attendu que John B. B[illegible], ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour du District du Premier District les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 3ème jour d'Août de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le 17me jour de [illegible] de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 19me de juin de l'année 1841, dans l'affaire de Charles A. Jacobs vs John Gore—No. 20[illegible] du docket de cette cour, à laquelle vente John B. Barker s'est rendu acquéreur [illegible], la balance à [illegible] mois, [illegible] pour cent l'an de date [illegible].

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Certains lots de terre ensemble les bâtisses [illegible] [illegible] Marie entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée [illegible]

(L. S.) — Bureau du greffier [illegible] 1841.

[illegible] — [illegible], greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concernent, salut:
Attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 1er jour de septembre de l'année 1840, pour un avis conformément à un acte de la Législature de la Louisiane intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 19me jour de mai de l'année 1841, en vertu d'un writ de fi fa de cette Cour le 10 de juillet de l'année 1841, dans l'affaire de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans vs. A. W. & R. M. Hanna—No. 14,001 du Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de $16,200, savoir:

1o. Deux lots de terre décrits en premier lieu, plus bas pour $4,900 chaque, ensemble	$[illegible]
2o Des quatre lots décrits en second lieu plus bas pour $[illegible] chaque, ensemble	3,200
3o De la propriété décrite en troisième lieu plus bas pour	9,000
	$16,200

payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

1o. Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges &c qui y appartiennent, ayant chacun 24 pieds de face, sur une profondeur de 130 pieds, trois pouces et deux lignes et l'autre [illegible] de terre avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges &c qui y appartiennent, situés dans l'île formée par les rues St. Joseph, St. Charles, du Camp et Julia, et étant en partie dans le faubourg Ste. Marie et partie dans le faubourg Delord, [illegible] de cette ville, et mesurant [illegible] (me) 120 pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de 127 pieds, trois pouces et deux lignes entre des lignes parallèles.

2o. Quatre lots de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges &c qui y appartiennent, situés dans le faubourg Annonciation, en dessus de cette ville, et désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, daté le 3 avril 1841, annexé à un acte passé devant Wm. Y. Lewis, notaire public en cette ville, le 9 mai 1841, les dits lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et demi de face à la rue des Pacaniers, sur 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre des lignes parallèles, mesure américaine.

3o. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges &c qui y appartiennent, situé sur le coin ouest de la rue Carondelet entre les rues Julia et Girod, faubourg St. Marie, au dessus de cette ville, mesurant mesure anglaise, environ 27 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Carondelet entre les rues Julia et Girod, sur une profondeur, mesure française, de 120 pieds entre des lignes parallèles. Aussi une certaine portion de terre située immédiatement dans le fond et adjoignant le lot susdécrit et mesurant, mesure anglaise, aussi environ 27 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond du susdit lot, sur une profondeur, mesure française, de 30 pieds, avec le droit d'y aller au servitude pour toujours, d'une allée de 10 pieds de large, sur le côté de la dite propriété immédiatement vers la rue Julie, et commune à la dite propriété et celle qui joignant la propriété appartenant à M. Saml. H. Turner.

Donné sous ma main et le sceau de cette Cour—Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, le 4 septembre 1841.

(L. S.) — LOUIS R. COURTIN, Dep. Grf.
9 sep—9247

John G. Schmaltz et Charles Ziegler vs. leurs créanciers et les Créanciers de F. G. Schmaltz & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—La cession des biens des insolvables est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue en l'office de Théodore Seghers, notaire public de cette ville, le onze jour d'octobre prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires des faillis, et en même temps toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues.

Témoin l'honorable Joachim Bermudez, agissant en l'absence de l'hon. A. M. Buchanan, ce 13 septembre 1841.

F. LEBLANC, Député Greffier.
16 sep—5 en 30j

PLATS COTES—60 boucauts lard fumé à vendre par — J. VAIRIN & Co, 17 Commerce.
14 sep

LARD fumé—[illegible] lard fumé à vendre par — J. VAIRIN & Co., 17 Commerce
14

VIEUX WHISKEY Monongahela, à vendre par — J. VAIRIN & Co., 17, Commerce.
14 sep

JAMBONS enveloppés [illegible] boucauts à vendre par — J. VAIRIN & Co., 17, Commerce
15 sep

PORC—300 barils Mess et 300 do. Prime à vendre par — J. VAIRIN & Co., 17, Commerce
15 sep

3 CAISSES foulards, à vendre par — WM. FROST & Co. 28 Vieille Levée
16 sept

100 Rouleaux ficelle d'emballage à vendre par — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée
16 sept

SULPHATE de quinine—50 onces à vendre par — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.
16 sept

ETOUPE—300 balles de Russie à vendre par — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.
16 sept

PLOMB de chasse—[illegible] à vendre par — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée
16 sept

AMANDES écossées—[illegible] balles en magasin à vendre par — O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.
16 sept

SUCRE blanc de la Havane en magasin et à vendre par — J. M. CABALLERO, 34, Vieille-Levée
7 sep

THE—Impérial et poudre à canon, à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.
15 sep

BLANC de plomb—100 barillets à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.
16 sep

BISCUITS—50 barils à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.
16 sep

ALCOOL—20 bar. la haute preuve, à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.
16 sep

PORC—300 barils mess prime M. et M., à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.

GRAISSE—20 barillets, à vendre par — CHS. DOANE, 69, Poydras.
16 sep

BISCUIT séché—30 barils à vendre par — J. LANDIS & Co.
16 août

JAMBONS pour famille—30 tierçons enveloppés à vendre par — J. LANDIS & Co.
16 août

SAVON jaune de l'Ouest—60 caisses à vendre par — J. LANDIS & Co.
16 août

CAFE—Sumatra de Laguyra, à vendre par — E. GRONING & Co.
9 sept

INDIGO—60 surons [illegible] à vendre par — E. GRONING & Co.
8 sept

RUM de St. Croix, Madère, Sherry et Porto à vendre par — E. GRONING & Co.
8 sept

PORC, Saindoux et Beurre—à vendre par — P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.
8 sept

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par — B. VALLS,
22 sept — 56, Gravier

CHAMPAGNE [illegible] à vendre par — B. VALLS, 56, Gravier
21 sept

GENIEVRE de Hollande—[illegible] cruchons à vendre par — B. VALLS, 56, Gravier
21 sept

PRUNES—[illegible] à vendre par — B. VALLS,
22 sept — 56, Gravier

PEINTURES—Blanche, noire, verte, à vendre par — B. VALLS, 56, Gravier
22 sept

EAU de Seltz—[illegible] à vendre par — B. VALLS, 56, Gravier